



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mars 2006

**Cession d'une parcelle de terrain cadastrée section IA n° 114 à
Monsieur Jean Paul et Caroline ROUSSEAU - délibération
rectificative**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 24 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée IA n° 89 pour moitié à la société « GIRARD GRAPHIC » et pour moitié à la société EDT (Electricité Domestique et Tertiaire) par l'intermédiaire de la SCI RCB sur la base du prix fixé par le Service du Domaine, soit 7,30 €/m².

Au cours de la préparation de l'acte authentique et après discussion avec le notaire, la société EDT nous informe qu'elle ne se constituera pas en société civile immobilière pour l'acquisition. Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU et Madame Caroline CHENUE-ROUSSEAU son épouse, parents du dirigeant de la société EDT, se portent acquéreurs, en leur nom propre et en lieu et place de la SCI RCB, de la parcelle de terrain cadastrée section IA n° 114.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à Monsieur Jean-Paul et Caroline ROUSSEAU, ou toutes personnes ou sociétés qu'ils désigneront pour réaliser l'opération, la parcelle cadastrée section IA n° 114 au prix estimé par le Service du Domaine, soit 7,30 € le m²,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir,
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation des actes authentiques ainsi que les frais de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

La recette sera imputée au chapitre 77 – sous-chapitre 711 – compte nature 775 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER